

PLAN D'ÉPARGNE BOURSIÈRE

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DU PLAN D'ÉPARGNE BOURSIÈRE

- Une épargne programmée simple et personnalisée
- Aucun souci de gestion
- Un lissage des variations de la Bourse dans le temps
- Un portefeuille diversifié pour minimiser les risques

Accédez au potentiel de performance de la Bourse en toute simplicité et à votre rythme grâce à des versements réguliers et automatiques.

POUR QUI ?

Pour toutes les personnes qui souhaitent se constituer progressivement une épargne boursière ou renforcer leurs investissements sur un portefeuille déjà constitué. Cette formule d'investissement ne nécessite pas de mise importante de départ.

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ÉPARGNE BOURSIÈRE ?

Le Plan d'Épargne Boursière (PEB) vous permet d'investir en Bourse de manière programmée et régulière. Vous choisissez librement le montant et votre rythme de placement ainsi que les supports sur lesquels vous souhaitez investir. Cet investissement régulier dans le temps permet de lisser le prix moyen d'achat et donc de réduire l'impact des fluctuations des marchés.

Il vous autorise à investir simultanément sur trois fonds maximum dans le cadre du [Plan d'Épargne en Actions \(PEA\)](#) ou du [Compte Titres Ordinaire](#). Il peut également être souscrit dans le cadre d'un [contrat d'assurance vie](#).

SIMPLICITÉ ET SOUPLESSE

Le Plan d'Épargne Boursière (PEB) vous ouvre les portes de la Bourse et simplifie vos démarches d'investissement :

- vous déterminez le montant que vous souhaitez automatiquement investir, à partir de 45

- € minimum par mois. Le Crédit Agricole s'occupe du reste !
- vous fixez la périodicité de ces versements : mensuelle, trimestrielle ou annuelle,
 - vous choisissez de 1 à 3 fonds ⁽¹⁾ sur lesquels investir
 - le Crédit Agricole s'occupe du reste
 - à tout moment, vous êtes libre de modifier le montant ou la périodicité de vos versements, de les suspendre temporairement ou de réaliser des versements complémentaires.

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ POUR MINIMISER LES RISQUES

Avec le Plan d'Épargne Boursière (PEB), vous disposez d'un large choix de supports d'investissement grâce aux nombreux Sicav et Fonds Communs de Placement (FCP) du Crédit Agricole ⁽¹⁾, sans frais supplémentaires. Vous pouvez ainsi investir en privilégiant une zone géographique (France, Europe, États-Unis, Asie...), certains secteurs économiques ou des styles de gestion. Notre conseil : répartissez votre investissement sur différentes valeurs financières (actions, obligations, produits monétaires).

BON À SAVOIR :

si vous décidez d'utiliser le PEB dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions ou d'un contrat d'assurance vie, vous n'aurez accès qu'à certains types de valeurs financières et certaines zones géographiques

Les contrats d'assurance-vie sont assurés par Predica, compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. PREDICA - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 997 087 050 € - Siège social : 50-56 rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

(1) Sicav et FCP gérés par Amundi, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. S.A. au capital de 596 262 615 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

Les prospectus simplifiés ou, le cas échéant, les notices d'information sont disponibles sur simple demande auprès de votre agence du Crédit Agricole ou sur www.ca-sicavetfcp.fr.

Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale du Crédit Agricole.